

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe du programme de Licence
Professionnelle en Droit Immobilier de la Faculté des
Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université
Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Dr. Papa SY, Président ;
- Dr. Mamadou SEYE, Membre ;
- M. Bassirou Camara, Membre.

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Mars 2019

TABLE DES MATIERES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Présentation du programme évalué | 3 |
| 1. Avis sur le rapport d'auto-évaluation | 4 |
| 2. Description de la visite sur site | 5 |
| 2.1 <i>Organisation et déroulement de la visite</i> | 5 |
| 2.2 <i>Appréciation de la visite sur site</i> | 5 |
| 3 Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup | 6 |
| 4 Points forts du programme | 10 |
| 5 Points faibles du programme | 10 |
| 6 Appréciations générales | 11 |
| 7 Recommandations à l'établissement | 11 |
| 8 Recommandations à l'ANAQ-Sup | 12 |
| 9 Proposition de décision | 12 |

Présentation du programme évalué

Le programme évalué est la Licence professionnelle en droit immobilier de la Faculté de Science Juridique et Politique (FSJP) de l'UCAD. La FSJP est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherches dirigé par le Pr. Mamadou BADJI, professeur titulaire en histoire du droit et des institutions, doyen de la faculté. La faculté s'est spécialisée dans l'enseignement du droit et de la science politique. La licence professionnelle évaluée constitue l'un des diplômes qu'elle délivre. La FSJP compte quatre (4) départements : Droit privé, Droit public, Histoire du droit et Sciences politiques ; deux (2) instituts : l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) et le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (CREDILA).

La Licence professionnelle a été mise en place, à la suite de la réforme LMD en 2012. Elle est à sa cinquième promotion. Elle participe de la professionnalisation de certaines filières de la FSJP et a pour objectif de former des cadres moyens de niveau bac plus 3 dans le domaine immobilier dotés de compétences leur permettant d'accompagner les auxiliaires de justice, mais également de s'intégrer dans le vaste marché de l'immobilier.

Les enseignements de la Licence professionnelle en droit immobilier sont à la fois théoriques et pratiques. Ils sont articulés autour de l'acquisition des fondamentaux en droit (semestres 1 et 2) et des compétences spécifiques dans le domaine de l'immobilier (semestre 5 et 6) permettant d'assister utilement les notaires, huissiers, cabinet d'avocats, d'experts, petites et moyennes entreprises, collectivités locales et établissements publics.

Le programme est dispensé en six semestres organisés conformément au décret 2012-1114 relatif au diplôme de licence. L'offre pédagogique tient donc compte de ce texte.

1. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation a été établi par le Comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme de Licence Professionnelle en Droit Immobilier (LPDI) de la FSJP de l'UCAD. Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

- Pr. Mamadou BADJI, Responsable Académique, Doyen de la FSJP ;
- Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Président du Comité de Pilotage ;
- Pr. Yaya Bodian, Responsable du programme ;
- Pr. Mamadou SARR, Directeur de la CIAQ.

Le rapport d'auto-évaluation est dans l'ensemble bien rédigé et répond aux différents éléments du référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ Sup. Le rapport est accompagné d'annexes composées essentiellement d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues. (CV des enseignants du programme, syllabi de cours, accords de partenariat...).

Cependant, l'équipe d'experts a relevé des contradictions entre certaines affirmations contenues dans le rapport et les éléments de réponse fournis par le corps enseignant et les étudiants sur certains aspects pédagogiques du programme durant les rencontres tenues avec eux lors de la mission d'évaluation. Il en est ainsi de la question de l'évaluation des enseignements et des travaux pratiques donnés aux étudiants.

Concernant l'évaluation des enseignements, dans le rapport d'auto-évaluation, il est mentionné l'existence d'une grille d'évaluation qui est fournie aux étudiants à la fin de chaque cours afin qu'ils procèdent à l'évaluation des enseignements reçus (p. 32 du rapport). Non seulement, cette grille n'a pas été mise à la disposition de l'équipe d'expert, mais aussi les enseignants rencontrés sont défavorables à cette méthode d'évaluation. Certains d'entre eux doutent de sa pertinence en raison de la confusion qui peut être entretenue par les étudiants qui sont tentés d'évaluer l'enseignant au lieu de l'enseignement dispensé.

Pour ce qui est des travaux pratiques, ils sont cités par le rapport parmi les outils utilisés pour la mesure de l'état des connaissances des étudiants et de l'évaluation des compétences qu'ils ont acquises (p. 28 du rapport). Cependant, les étudiants avec lesquels l'équipe d'expert à discuter les ignorent même s'ils figurent en bonne place au niveau de la maquette.

2. Description de la visite sur site

La visite des locaux a été effectuée avec le Pr. Ndeye Coumba Madeleine NDIAYE, directrice des programmes de l'Institut des Métiers du Droit (IMD) au sein duquel le programme est logé. Les locaux suivants ont été visités :

- Les salles de cours et les amphithéâtres de la faculté des sciences juridiques et politiques. Il s'agit des anciens locaux qui ont fait l'objet de récentes réfections notamment au niveau des faux plafonds et des chairs.
- Les locaux du CISMI avec des salles de cours climatisées et bien équipées
- La bibliothèque et la salle de lecture de la faculté ;
- Le nouveau bâtiment de l'IMD devant recevoir les licences professionnelles. Ce bâtiment est une construction neuve qui vient d'être réceptionnée, il est composé de salle de cours et de bureaux pour le Directeur et les enseignants, des toilettes fonctionnelles pour les professeurs et les étudiants.

2.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite des locaux a débuté à 15 h 30 et a été terminée à 16 h 30. L'équipe d'expert a été accompagnée par les responsables du programme, en l'occurrence le Pr. Ndeye Coumba Madeleine NDIAYE, directrice des programmes de l'IMD et un membre du staff administratif de la faculté. La visite a été bien organisée et s'est aussi bien déroulée.

2.2 Appréciation de la visite sur site

Les locaux de la faculté sont en nombre suffisants et en bon état, en général. Ils peuvent, sans difficulté, accueillir le programme de la Licence Professionnelle en Droit Immobilier qui compte un nombre réduit d'étudiants (pas plus 30 étudiants par classe). De plus, les cours se déroulant les après-midis, à partir de 17 heures, un problème de disponibilité de salle ne peut se poser, en principe. Par ailleurs, les salles de cours et les amphithéâtres sont bien entretenus avec une bonne climatisation, les accès sont dotés de rampes pour les handicapés moteurs.

En plus des salles de cours et amphithéâtres qui font l'objet d'une mutualisation puisqu'ils accueillent tous les étudiants de la FSJP, le programme évalué dispose de locaux neufs qui lui sont spécialement dédiés au sein du Bâtiment de l'IMD. Ces derniers sont déjà fonctionnels.

Pour ce qui est de la salle de lecture, elle est relativement spacieuse et fonctionnelle. Si, elle est bien dotée en ouvrages généraux, ceux spéciaux portant sur le droit immobilier sont en nombre insuffisant.

Par ailleurs, aucun des bâtiments visités ne dispose d'extincteurs d'incendie fonctionnels.

3 Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme de licence professionnelle en droit immobilier a été créé en 2012. Depuis cette date, chaque année c'est une cohorte de 20 étudiants titulaires de ladite licence qui est mise sur le marché de l'emploi. Le programme est donc régulièrement dispensé.

Le standard est atteint.

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

L'une des principales missions de l'UCAD consiste à « *former des personnels de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifiés, adaptés au contexte africain et du monde contemporain* ». La Licence Professionnelle en Droit Immobilier entre en droite ligne de cet objectif puisqu'elle vise à former des cadres moyens de niveau bac +3 dotés des compétences professionnelles dans le domaine immobilier.

Le standard est donc atteint.

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Le programme entretient des relations avec le monde professionnel et socio-économique puisque des professionnels du secteur de l'immobilier (notaire et expert judiciaire) interviennent comme enseignant dans la licence professionnelle. Cependant ces relations ne sont pas suffisamment formalisées pour permettre aux étudiants d'y effectuer des stages professionnels. De plus, des structures comme les domaines et le service du cadastre devraient systématiquement être visités par les étudiants pour s'imprégner de la pratique. Le standard n'est donc pas atteint.

Le standard n'est pas atteint.

CHAMP D’EVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Il n'existe pas de manuel de procédure mais le processus décisionnel est déterminé et connu des différents acteurs.

Le standard est atteint.

Standard 2.02 : Le Personnel d’Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le personnel enseignant a été associé au processus décisionnel menant à la mise en œuvre du programme puisqu'il a participé aux différents réunions et ateliers d'élaboration et de validation de la maquette du programme.

Le standard est atteint.

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Une cellule assurance qualité interne a été mise en place au sein de la FSJP, en plus de la CIAQ.

Le standard est atteint.

CHAMP D’EVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette du programme respecte les exigences de la loi n°2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur et le décret 2012-1114 relatif au diplôme de licence. Elle est donc bien structurée. Cependant, la répartition des volumes horaires mérite d'être revue afin d'affecter plus d'heures de cours à certains EC comme le droit commercial général et les sociétés commerciales.

Le standard est atteint.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

L'analyse de la maquette ainsi que la discussion que l'équipe a eu avec le corps enseignant a permis de constater que le programme couvre effectivement les principaux aspects de la discipline. De même le recours aux travaux pratiques (qui constitue une innovation dans les études de sciences juridiques) est en droite ligne des objectifs du programme et permet de préparer le futur diplômé au marché du travail. Cependant, comme l'équipe d'expert a

eu à le rappeler aux responsables du programme lors de la mission, il faudra veiller à distinguer nettement ces travaux pratiques des Travaux personnels de l'étudiant. Les travaux pratiques doivent faire l'objet d'une supervision d'un enseignant comme les travaux dirigés.
Le standard atteint.

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes font l'objet d'une réglementation au plan national par les textes législatifs et réglementaires. Cependant, elles n'ont pas fait l'objet d'une publication. Le rapport d'auto-évaluation renvoie vaguement au site web de l'UCAD.

Le standard n'est pas atteint.

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Aucun document n'a été fourni et qui renseigne sur le taux de réussite du programme.

Le standard n'est pas atteint sous réserve de la communication, par écrit, du taux de réussite.

CHAMP D'EVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Les enseignements du programme sont dispensés par des universitaires (Maîtres de conférences agrégés et docteurs en droit) et des professionnels disposant de compétences avérées dans le secteur de l'immobilier (notaires, magistrats, experts judiciaires). Il s'agit, par conséquent, d'un corps enseignant compétent.

Le standard est atteint

Standard 4.02: La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition du volume horaire est conforme aux dispositions de la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités modifiée.

Le standard est atteint.

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

La mobilité du PER est possible puisque le programme a recours aux enseignants des autres universités publiques. Cependant, cette mobilité est très réduite car seule une enseignante de l'université Assane SECK de Ziguinchor intervient dans le programme.

Le standard est atteint.

CHAMP D’EVALUATION 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d’admission dans le programme font l’objet d’une publication effective. L’équipe d’expert a eu à effectuer le constat sur place lors de la mission. Cependant, il serait utile de les mettre aussi sur le site web de la faculté.

Le standard est atteint.

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Il n’existe pas de quota pour les filles mais elles sont bien représentées dans le programme.

Le standard est atteint.

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité des étudiants est possible car des étudiants d’autres universités peuvent intégrer le programme.

Le standard est atteint.

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Les enseignements du programme sont dispensés aux étudiants sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et les effectifs sont très réduits. Le taux d’encadrement est très correct.

Le standard est donc atteint.

CHAMP D’EVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les ressources générées par le programme permettent un auto- financement. De même, les ressources humaines et matérielles sont suffisantes pour permettre au programme d’atteindre ses objectifs.

Le standard est atteint.

4 Points forts du programme

L'équipe d'experts a relevé les points forts du programme suivants :

- Un programme régulièrement dispensé ;
- Une cohérence entre un programme pertinent et un contenu pédagogique avec les objectifs de l'offre de formation ;
- Une égalité Hommes / Femmes effective ;
- Une parfaite harmonisation entre le tronc commun et la spécialisation ;
- Un personnel enseignant qualifié et diversifié ;
- Une adéquation du programme avec les exigences du monde professionnel ;
- Une très grande implication des PER et des professionnels dans la mise en œuvre des programmes ;
- Un accompagnement effectif des PER dans leur carrière ;
- Un renforcement qualitatif du personnel administratif, technique et de service ;
- Une politique de communication satisfaisante à destination des étudiants ;
- Une mise en place d'une politique d'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Un effort de prise en compte des personnes vivant avec un handicap avec notamment la mise en place de passerelles adaptées à leur déplacement.

5 Points faibles du programme

L'équipe d'experts a relevé les points faibles du programme ci-après :

- Une documentation minimale existante pour la L1 et la 2, en revanche insuffisance significative de documentation en droit immobilier pour la L3 spécialité droit immobilier ;
- Une absence d'harmonie entre certains éléments constitutifs en L2 (Absence de cours de procédure civile) et incohérence dans la détermination des volumes horaires (insuffisance du volume horaire en droit commercial et droit des sociétés matières fondamentales pour la spécialisation en droit immobilier) ;
- Une mise en place de travaux pratiques dans la maquette (certes une innovation) mais dont l'effectivité est sujette à caution. En effet, les étudiants interrogés ignorent le déroulement de tels travaux pratiques ;

6 Appréciations générales

L'offre de formation présentée est très ambitieuse et s'adapte parfaitement aux besoins du monde professionnel et socio-économique et se déroule sous la responsabilité d'un personnel enseignants et administratifs de qualité.

Il faut noter aussi que des efforts sont faits pour le déroulement normal des enseignements dans un délai raisonnable. Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits de leur formation.

Les locaux visités sont dignes d'un établissement d'enseignement supérieur moderne, surtout avec la construction de nouveaux locaux bien équipés, dédiés aux enseignements du programme. Même si la prise de possession de ces locaux est imminente, il n'en reste pas moins que, des efforts doivent être faits dans certains domaines, comme la mise en place d'extincteurs d'incendie dans certains locaux (bibliothèque, salle de cours...) pour la sécurité de tous les usagers de l'université.

7 Recommandations à l'établissement

L'équipe d'experts recommande à l'établissement :

- Une introduction de certain (s) élément (s) constitutif (s) dans la maquette (procédure civile) et renforcement de volume horaire compte tenu de l'objectif de l'offre de formation (Droit commercial et droit des sociétés).
- Un démarrage effectif des travaux pratiques (tels que conçus en fonction de leurs objectifs) puisque de l'aveu même des étudiants, de tels travaux pratiques, tels que décrits par l'équipe pédagogique lors de notre entretien, n'existent pas.
- Même s'il existe une politique d'évaluation des enseignements par les étudiants, l'établissement gagnerait à généraliser cette évaluation à tous les enseignements. En effet, certains enseignants sont encore réticents à cette pratique qui, a pour objectif notamment, de corriger les insuffisances des enseignements du programme dans le but de les améliorer.
- Une dotation suffisante de la bibliothèque en ressources pédagogiques dédiées en droit immobilier.
- Une dotation suffisante en extincteurs d'incendie, à tout le moins, dans locaux fréquentés par les étudiants notamment la bibliothèque et les salles de cours.

8 Recommandations à l'ANAQ-Sup

Néant

9 Proposition de décision

L'équipe d'expert est globalement satisfaite du déroulement de la mission et a constaté que la plupart des standards ont été atteint. C'est pourquoi, elle propose que la Licence Professionnelle en Droit immobilier soit accréditée.